

Directive

Pour le RÈGLEMENT de l'examen professionnel

De l'écobiologiste de la construction du 28 juin 2011

| | |
|--|----|
| 1 INTRODUCTION..... | 2 |
| 1.1 Principes de base | 2 |
| 1.2 Profil de la profession | 2 |
| 2 CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN FINAL | 3 |
| 2.1 Résumé..... | 3 |
| 2.2 Formation pré-requise..... | 4 |
| 2.3 Preuve de l'expérience professionnelle | 4 |
| 2.4 Justification des compétences / certificats des modules | 4 |
| 3 ADMINISTRATION..... | 5 |
| 3.1 Publication de l'examen final | 5 |
| 3.2 Frais pour la reconnaissance des justificatifs de compétence..... | 5 |
| 3.3 Information / Secrétariat..... | 5 |
| 3.4 Délais | 5 |
| 3.5 Procédures d'inscription..... | 5 |
| 3.6 Fête de fin d'examen | 5 |
| 4 EXAMEN FINAL..... | 6 |
| 4.1 Contenu et parties de l'examen | 6 |
| 4.2 Coûts de l'examen | 6 |
| 4.3 Projet..... | 6 |
| 4.3.1 Volume | 7 |
| 4.3.2 Auteurs / Droits d'auteur..... | 7 |
| 4.3.3 Résumé / extrait | 7 |
| 4.3.4 Critères de jugement du projet | 8 |
| 4.3.5 Déroulement..... | 8 |
| 4.4 Présentation oral du travail de l'étude / projet..... | 10 |
| 4.5 Interrogation sur l'étude présentée | 10 |
| 4.6 Etude d'un cas pratique | 11 |
| 4.7 Décision valeur des notes..... | 11 |
| 5 ANNEXES | 12 |
| 5.1 Liste des organisations qui offrent des cours de formation préparatoires | 12 |
| 5.2 Descriptif des modules des cours 1 – 10..... | 12 |
| 5.3 Mise en oeuvre des domaines de compétence | 18 |
| 5.4 Formulaire d'inscription..... | 25 |
| 5.5 Modèle : Droit d'auteur..... | 27 |
| 5.6 Formulaire: Résumé | 28 |
| 5.7 Exemple du certificat de notes..... | 29 |

1 INTRODUCTION

1.1 Principes de base

Sur la base de l'alinéa 2.21 du règlement de « l'examen professionnel pour les écobiologistes de la construction »¹ du 28 juin 2011 une directive a été élaborée et édictée par la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ).

La directive donne des informations complètes aux candidats à l'examen, car elle commente et complète le règlement d'examen. Elle est portée à la connaissance de l'OFFT et fait partie intégrante du règlement d'examen.

1.2 Profil de la profession

Domaines / publics cibles / clientèle

Les écobiologistes sont des professionnels de la construction qui orientent leurs activités selon les critères de l'écobiologie et sont en mesure de garantir que les projets de construction seront réalisés en respect avec l'environnement en mettant au centre du bâti les impacts sur la santé des usagers.

Les écobiologistes de la construction travaillent en tant qu'indépendant, propriétaire ou collaborateur d'une entreprise, institution ou d'une agence spécialisée. Ils travaillent en réseau en collaboration avec plusieurs acteurs : Maître de l'ouvrage, direction des travaux, experts, autorités, ouvriers, fournisseurs.

La plus part du temps ils exécutent les prestations en tant que spécialiste dans le cadre d'un groupement de professionnels.

Compétences et responsabilités

Les écobiologistes de la construction sont en mesure de :

- analyser les interactions entre le bâti et le vivant et les usagers en relation avec les impacts sur la santé et l'environnement, en faisant des analyses par eux-mêmes (soit sur l'historique du bâtiment, le terrain et son environnement, soit sur le bâtiment existant) ou bien en accompagnant le client à l'occasion d'un mandat
- reconnaître et d'évaluer en tant que spécialiste (lors de la planification ou de l'exécution) les impacts du bâti qui sont nuisibles pour la santé
- développer pour leurs clients des solutions pratiques et conformes aux normes en vigueur et de garantir une large synergie avec l'environnement et la santé dans l'habitat
- démontrer concrètement les avantages à moyen et long terme de l'application des principes de l'écobiologie de la construction, dans le bâti et autour du bâti, en prenant en compte le coût de l'investissement, de l'entretien et de la déconstruction (analyse du cycle de vie)
- représenter avec compétence les spécificités de l'écobiologie de la construction avec tous les interlocuteurs du projet

¹ La dénomination complète du métier est : Ecobiologiste de la construction, mais pour la facilité de la lecture dans certains cas le mot Ecobiologiste est utilisé tout seul.

Pratique du métier et champs d'application

La fonction des écobiologistes lors d'un projet de construction peut varier : Ils sont impliqués dès les discussions préliminaires et peuvent intervenir aussi bien dans le projet que pendant l'exécution. Dans leur domaine spécifique, ils appliquent les pratiques courantes, des modèles, des labels et procédures en relation avec les critères de santé dans le bâti, de l'écologie et du développement durable.

Ils prennent en considération les normes et règlements en vigueur de la physique du bâtiment ainsi que des connaissances des matériaux de construction par rapport aux critères écobiologiques. Ils sont informés des dernières nouveautés et continuent à se former dans tous les domaines essentiels de l'écobiologie.

Les écobiologistes se distinguent par l'application d'une vision globale du bâti en prenant en compte les connaissances multidisciplinaires (des connaissances scientifiques mais également alternatives) et sont en mesure de traiter et prendre en compte les informations des domaines spécifiques du bâti. Ils sont à même de proposer une vision de l'écobiologie de la construction cohérente à leurs clients et ils y ajoutent ainsi une plus value.

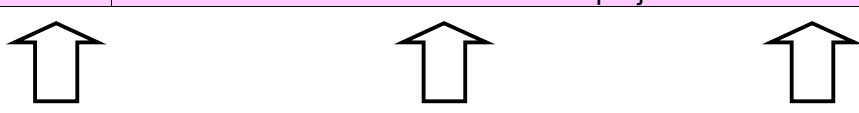
Contribution à la société, à l'économie, à la culture et la protection de l'environnement

Les écobiologistes de la construction s'intéressent au contexte culturel et s'engagent à préserver le bien culturel, en respectant et reprenant les formes et pratiques de bâtir traditionnelles là où c'est utile.

A chaque étape de la construction les écobiologistes font de leur mieux pour construire sainement, en respectant l'environnement, l'écosystème complet et ce, jusqu'au recyclage des matériaux. Ils contribuent ainsi au développement durable et à la gestion de ressources naturelles par l'application de la vision d'une consommation énergétique efficiente (par exemple la société à 2000 Watts).

2 CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN FINAL

2.1 Résumé

| Examen professionnel | | |
|---|--|--|
| Examen final | Etude de cas | Partie 4 de l'examen: étude par écrit |
| | Projet | Partie 3 de l'examen: Interrogation concernant le projet |
| | | Partie 2 de l'examen: Présentation du projet |
| | | Partie 1 de l'examen: Evaluation du projet |
| Justification de participation à l'examen final |  | |
| | 9 Certificats de modules ou confirmations d'équivalence Certificat de capacité féd. / Attestations / Preuve de l'expérience professionnelle | |

2.2 Formation pré-requis

2.2.1 Certificat de capacité féd. dans un métier de la construction

Sont admis les candidats qui possèdent un CFC dans un métier de la construction ou qui ont une formation professionnelle jugée équivalente. C'est la commission AQ qui statue sur l'équivalence d'autres formations.

2.2.2 Certificat de capacité féd. dans un autre métier

Les candidats qui présentent un CFC d'un autre métier ou qui possèdent un certificat/diplôme jugé équivalent peuvent également être admis à l'examen. C'est la commission AQ qui statue sur l'équivalence d'autres diplômes/formations.

2.2.3 Sans certificat formel

Les candidats qui ont fait des études non sanctionnées par un diplôme sont également admis à l'examen s'ils peuvent prétendre à une expérience pratique de plusieurs années dans le domaine de la construction. La preuve est fournie par des certificats et des attestations de travail ou/et de la documentation de projet. La décision d'admission à l'examen est prise par la commission AQ.

2.3 Preuve de l'expérience professionnelle

Tous les candidats sont obligés de prouver une expérience professionnelle dans le domaine de la construction de soit deux ans (2.2.1), quatre ans (2.2.2) ou six ans (2.2.3). Au cas où cette activité professionnelle se fait dans le cadre d'un autre métier, la période se prolonge en conséquence.

Les candidats qui n'ont pas de formation professionnelle avec un diplôme (2.2.3) devront réaliser et soumettre à la commission AQ un rapport contenant au moins 5 projets réalisés par eux-mêmes (nouvelle construction ou rénovation). Le contenu du rapport mentionnera les éléments suivants:

- conditions de base et besoin des clients
- buts du projet
- description du projet (durée, coûts, corps de métiers concernés, concept des matériaux de construction).
- Résultat y-compris une évaluation

2.4 Justification des compétences / certificats des modules

En principe toutes les personnes intéressées sont admises aux modules. Les indications pour fournir des justifications de compétence sont mentionnées dans l'annexe à la directive.

Les certificats de modules ou bien justificatifs de compétence sont une condition pour la participation à l'examen professionnel, ils sont à remettre avec les autres documents au moment de l'inscription à l'examen.

La commission AQ reconnaît sur demande du fournisseur des cours préparatoires comme justificatif de compétence équivalent.

Tous les justificatifs de compétence / certificats des modules ont une validité de 5 ans. En accord avec la commission AQ la validité peut être prolongée au maximum à 8 ans. La commission AQ peut exiger de revisiter des modules révisés, des exposés ou des exercices.

3 ADMINISTRATION

3.1 Publication de l'examen final

La publication de l'examen final se fait en 3 langues officielles, au moins 5 mois avant l'examen sur la page internet de l'ASdE-SIB www.baubio.ch/Formation/prochains_examens, ainsi que dans la revue spécialisée „Baubiologie“.

3.2 Frais pour la reconnaissance des justificatifs de compétence

Les frais engendrés pour la reconnaissance de justificatifs de compétence autres que ceux reconnus comme offre de formation par l'organisation responsable (selon liste en annexe) s'élèvent à Frs. 600.--

3.3 Information / Secrétariat

Toutes les informations ainsi que les documents d'inscription pour l'examen final sont disponibles sur la page internet de l'organisation responsable: www.baubio.ch/formation/prochains_examens, ou au

Secrétariat de l'organisation responsable: Bildungszentrum Baubiologie
Binzstrasse 23, A1
8045 Zürich
Tel. 044 451 01 01

bildungszentrum@baubio.ch
www.bildungszentrumbaubio.ch

3.4 Délais

Voir la publication du calendrier sur la page internet: [www.baubio.ch/Ausbildung/Eidg. Prüfungen](http://www.baubio.ch/Ausbildung/Eidg.Pruefungen)

3.5 Procédures d'inscription

Le formulaire d'inscription (voir annexe) doit être remis au secrétariat de l'organisation responsable dûment signé et accompagné de tous les documents exigés (voir Reg. 3.2 et Directive 2)

3.6 Fête de fin d'examen

Si un cadre spécifique est souhaité pour l'organisation de la manifestation de clôture ceci est du ressort des participants.

4 EXAMEN FINAL

4.1 Contenu et parties de l'examen

L'examen final selon l'art. 5.11 du règlement se compose de quatre parties.

L'examen débute au moment de la présentation du projet.

| Contenus examen final | Mode de l'examen | Durée | Pondération |
|--------------------------------|------------------|-------------------|-------------|
| 1. Projet | Par écrit | Établi à l'avance | 2 |
| 2. Présentation du projet | Oral | 20 min. | 1 |
| 3. Interrogation sur le projet | Oral | 30 min. | 1 |
| 4. Etude d'un cas pratique | Par écrit | 4 h | 1 |
| Total | | 4h 50 min. | |

4.2 Coûts de l'examen

Les coûts pour l'examen final se montent à CHF 1'660.-- selon l'art. 3.4 du règlement, additionné de CHF 40.-- pour l'établissement du certificat de capacité et l'inscription dans un registre de l'OFFT. Les CHF 40.-- seront facturés après la réussite de l'examen.

En cas de répétition de l'examen le coût est décidé selon le nombre d'éléments à refaire.

4.3 Projet

Lors de l'examen il s'agit de démontrer ses capacités et de pouvoir fonder et appliquer les connaissances apprises dans sa pratique professionnelle.

Le travail écrit du projet est la base de l'examen final. Le projet décrit, analyse et documente les aspects essentiels de l'écobiologie de la construction. Il présente une documentation concernant une réalisation concrète d'une construction neuve ou d'une rénovation, d'une étude thématique de spécialiste ou bien d'une étude de cas.

Les participants élaborent leur propre projet ou leur propre mandat émanant de leur pratique professionnelle, ou bien ils choisissent un exemple adéquat qui correspond à la pratique professionnelle en vigueur. L'étude contient une documentation de projet et de la mission, ainsi que d'un rapport explicite d'un projet.

Il est possible de sélectionner une thématique liée à l'écobiologie pour autant qu'elle soit en relation directe avec le participant et contribue à sa propre formation, ou qu'elle soit en relation avec sa pratique (par exemple : une piscine écologique, les moisissures, etc). (Projet concret).

Ou alors un objet déjà réalisé est sélectionné, analysé et étudié selon les critères de l'écobiologie de la construction. (Etude de cas).

Dans le rapport seront mentionnées les conditions et données de base du lieu, les principes et les objectifs qui ont conduit aux décisions prises du point de vue du concept et de la réalisation (par exemple: le choix des matériaux). Le point central du rapport repose sur l'application des principes de l'écobiologie de la construction. En interrelation avec ceux-ci, seront jugées la faisabilité des décisions prises.

Le travail peut être exécuté individuellement ou par équipe de max. 4 participants. Bien entendu le volume et les exigences seront doublés, triplés ou voir quadruplés en conséquence.

L'étude doit contenir les parties suivantes :

- Page de titre
- Table des matières

- Préambule / introduction
- Motivation / objectifs / destinataires
- Texte de l'étude (description du projet, situation initiale, problématique, dispositions, conclusions)
- Conclusion
- Résumé / extrait (voir paragraphe 4.3.3 de la directive)
- Bibliographies / mention des sources
- Droit d'auteurs (voir paragraphe 4.3.2 de la directive)

4.3.1 Volume

Le volume du travail de projet contient 50'000 – 90'000 caractères, y.c. les espaces, ce qui correspond à env. 20 à 30 pages A4 de texte et graphiques de sa propre création, sans les images, sans les annexes ni les textes non rédigés par l'étudiant et les plans en format A3 pliés. Le temps consacré: 90 à 200 heures.

4.3.2 Auteurs / Droits d'auteur

Le candidat / la candidate confirme par la déclaration de droit d'auteur que le travail de projet a été réalisé seul et que toutes les citations et sources extérieures ont été mentionnées. Il est possible de demander une consultance à des spécialistes. Ils doivent être alors mentionnés par leurs noms. En cas d'un plagiat, la conséquence est l'exclusion de l'examen final (voir paragraphe 4.32 du règlement d'examen).

La déclaration de droit d'auteur est un composant intégré au travail de projet. La forme peut être adapté en conséquence. Voir exemple en annexe.

4.3.3 Résumé / extrait

Un résumé fait partie du travail de projet; un extrait d'une page A4 maximum fait partie intégrante du travail. Le résumé contient spécifiquement les buts, le contenu thématique et une conclusion.

Il doit être présenté d'une manière standardisée (voir l'exemple en annexe) au secrétariat de l'organisation responsable, en format Word. Le fichier Word peut être commandé auprès du secrétariat par courrier électronique.

Ceci permet après la réussite de l'examen, de publier l'extrait sur le site internet de l'organisation responsable et de le rendre accessible au public.

4.3.4 Critères de jugement du projet

Les travaux écrits sont examinés par au moins 2 experts.

Montage méthodique

- L'objectif et la problématique sont clairement formulés.
- Le but du projet est clairement énoncé, fondé et réalisable (il correspond au besoin, respectivement à la problématique).
- Le contenu doit être clair et structuré logiquement.
- La marche à suivre correspond au contenu et peut être réalisée en conséquence.

Contenus spécifiques

- Contenus et qualité de la mise en œuvre sont spécifiés.
- Les connaissances en écobiologie sont documentées et clairement définies
- L'objectif du projet doit être professionnellement correct.
- Les solutions proposées et les conclusions sont documentées et réalisables.
- Toute solution proposée est abordée d'un point de vue critique.
- Les fondements de la construction écobiologique sont clairement reconnaissables.
- Les contenus sont en corrélation.

Qualité de mise en forme

- Le langage est clair et en corrélation avec le contenu.
- Les rapports entre volume, présentation et mise en page sont équilibrés.
- Les points forts sont en corrélation avec les objectifs.
- La mise en forme est logique, clairement structurée et réalisable.
- Les critères des directives sont respectés.
- La présentation graphique se compose d'éléments de sa propre création qui facilite la visibilité et donne une bonne compréhension des contenus.

4.3.5 Déroulement

4.3.5.1 Concept de projet

Le candidat / la candidate remet *son concept de projet* d'un volume de 2-5 pages A4 à son expert. L'expert prend position dans un délai de 2 semaines. L'expert lui fait un commentaire/une recommandation par écrit.

La transmission des documents se fait par courrier électronique. Les adresses e-mail seront communiquées en temps voulu. Un accusé réception des documents est établi aussi bien de la part des experts que de la part des candidats.

Les aspects suivants doivent faire partie du contenu:

Motivation, explication personnelle sur le choix du sujet ou du projet:

- Faites un court résumé et expliquez vos raisons personnelles pour le choix de ce sujet d'étude pour l'examen final. Vous ajoutez éventuellement une documentation résumée du projet (par exemple sous forme de plans pour un projet ou une étude de cas).

Quelques caractéristiques des objectifs pour votre étude:

- En complément du concept du projet, vous établissez une liste des objectifs que vous souhaitez atteindre par cette étude. Dans un cas d'un projet de construction, il s'agit plutôt de parler de vos objectifs personnels à atteindre par cette étude que des objectifs du maître de l'ouvrage.
- Le descriptif de la motivation et des objectifs devrait se faire sous forme de préface.

Destinataires, à qui s'adresse cette étude:

- Il est important de savoir à qui précisément s'adresse cette étude. Selon, il y a des chapitres et des formulations qui n'ont pas lieu d'y figurer.
- Le sujet d'étude peut aussi être établi pour soi même, sans être lié à un mandat : Dans ce cas, ce sont les outils de travail utilisés, rendant les propres décisions plus claires et transparentes qui sont présentés en premier plan; ou bien, ce qui permet d'utiliser un processus de décisions structurés avec le maître de l'ouvrage.
- Si parmi les destinataires il y a des institutions ou administrations publiques, la formulation doit être vérifié en conséquence.

Table des matières avec indications du nombre de pages par chapitre :

- Grâce à l'indication du volume des pages, le positionnement de chaque chapitre se clarifie. L'étude contiendra au minimum 20 pages A4 rédigés personnellement (voir point 4.3.1, volume)

Méthodes de travail :

- Quels méthodes de travail sont utilisés : étude de littérature, interview, expériences pratiques personnelles, expertise/analyse etc.

Planning pour la réalisation de l'étude pour l'examen final :

- Nous recommandons d'établir un planning hebdomadaire avec l'indication de ce qui est nécessaire, jusqu'à la critique intermédiaire; de même, quand les différents chapitres devraient être rédigé ou corrigé. A la fin il faut laisser suffisamment de temps pour une relecture de l'orthographe et l'insertion des illustrations, graphiques et plans sous forme informatique.

Pour les travaux de groupes il est demandé d'indiquer la répartition du travail. Le concept du projet doit clairement indiqué qui est responsable pour quelle partie de l'étude.

Il peut y avoir des chapitres avec plusieurs auteurs. Un travail interdisciplinaire se rapproche le plus à un travail de groupe est utilise d'une manière optimale le potentiel des connaissances et compétences existantes.

4.3.5.2 Evaluation intermédiaire

Chaque candidat a le droit à une évaluation intermédiaire de 30 minutes. Elle a lieu à une date planifiée à l'avance selon le planning établi. Le planning des entretiens d'évaluation est établi par le secrétariat de l'organisation responsable. L'évaluation intermédiaire est obligatoire. Tout le matériel disponible à ce moment là peut être apporté pour l'évaluation intermédiaire. Les experts n'ont pas de budget disponible pour la lecture et faire des commentaires sur l'ébauche du projet. Le but de l'évaluation intermédiaire n'est pas de montrer le contenu de l'étude sous son meilleur jour, mais surtout de poser des questions, ce qui permettra d'éliminer des

incertitudes et d'évoquer d'éventuels écarts du concept. L'évaluation intermédiaire n'est pas notée.

4.3.5.3 Remise de l'étude / du projet

C'est la commission AQ qui prévoit la date de la remise de l'étude de projet (au minimum 4 semaines avant le début de l'examen final). La date du timbre poste fait foi. Si l'étude n'est pas remise dans le délai indiqué, la participation à l'examen final n'est pas possible.

Les candidats remettent un exemplaire de l'étude ainsi qu'un manuscrit en format pdf, auprès du secrétariat de l'organisme responsable.

Un exemplaire de chaque (document) est à faire parvenir à l'expert respectif. Les adresses seront communiquées en temps voulu.

Il est à considérer qu'il ne s'agit pas d'un travail de diplôme, mais d'un certificat de fin d'études basé sur un projet ou d'une étude d'un cas pratique ou thématique. L'examen professionnel donne droit à un certificat de capacité et non à un diplôme.

Avec la remise des documents pour l'examen final le candidat accepte que l'organisme responsable publie les contenus et images dans le cadre de son activité de formation.

4.4 Présentation oral du travail de l'étude / projet

Le travail de projet est présenté verbalement devant deux experts, dont seulement un expert peut être un enseignant des cours de formation préparatoires à l'examen. La présentation dure environ 20 min. à l'aide des outils de présentation adéquats.

Les critères suivants sont appliqués pour la notation:

- Structure
- Mise au point et contenu
- Destinataires du projet et compréhension
- Gestion du temps
- Technique de présentation

Le matériel de projection suivant est à disposition : projecteur (beamer), retroprojecteur, flipchart et sur demande un projecteur diapositives. Le candidat apporte son ordinateur portable avec les câbles de connexion pour la projection avec le projecteur.

La présentation du travail d'étude n'est pas public, toutefois des invités ciblés sont les bienvenus. Les candidats qui ne souhaitent pas de public présent lors de la présentation auront la possibilité de la faire uniquement en présence des experts. (Ceci doit être indiqué dans le formulaire d'inscription).

L'interrogation à l'issue de la présentation se fait pour tous les candidats avec 2 experts.

4.5 Interrogation sur l'étude présentée

L'interrogation sur l'étude se réalise sous forme de discussion de spécialistes et il dure environ 30 min. La discussion est animée par les deux experts auxquels la présentation a été faite. Le contenu de la discussion est en relation avec le projet et elle peut se référer à d'autres sujets en relation avec les domaines de compétence d'un écobiologiste de la construction. L'interrogation se fait sans public.

Les critères suivant seront appliqués pour les valeurs des notes :

- Contenu spécifique et qualité des réponses aux question posées sur le travail de fin d'étude et d'autres thèmes de l'écobiologie de la construction.
- Formulation des réponses (court et précis / interminable ; clareté)

- Compétences personnelles, bonne présentation, assurance

4.6 Etude d'un cas pratique

La quatrième partie de l'examen est une étude écrite d'un cas pratique qui dure 4 heures. L'aide de tous les outils, y.c. PC portable (mais sans internet et téléphone mobile) est admis.

Les critères suivants sont appliqués pour la notation:

- Les domaines de l'écobiologie sont correctement employés
- Les recommandations sont formulées clairement et sont réalisables
- Le langage est clair et en corrélation avec le contenu
- Les dessins et esquisses sont facilement lisibles

4.7 Décision valeur des notes

Le/la candidat-e est informé, 10 semaines après le délai du rendu de l'étude du cas pratique, par écrit de la décision et de la note moyenne obtenu.

Le certificat des notes est établi selon les différents éléments de l'examen. La moyenne s'établi sur la base des différents éléments et leur pondération. Voir exemple de certificat en annexe.

Signature:



Le président de la commission AQ

Zürich, le 7. Juillet 2017

5 ANNEXES

5.1 Liste des organisations qui offrent des cours de formation préparatoires et la justification des compétences :

Bildungszentrum Baubiologie
Binzstrasse 23
8045 Zürich
Tel. 044 451 01 01
Bildungszentrum@baubio.ch
www.bildungszentrumbaubio.ch

5.2 Descriptif des modules des cours 1 – 10

Module 1

Biographie du bâti et biodiversité

Compétences

• Vous êtes capable d'appliquer les principes de l'écobiologie de la construction dans votre profession pendant toute la durée d'un projet, pouvant aller de la planification jusqu'à la démolition et recyclage; vous êtes en mesure de percevoir l'importance de la biodiversité lors de la planification de lotissements et bâtiments et de l'inclure dans la planification.

Vérification de la compétence

Les objectifs du cours sont examinés lors d'un examen par écrit d'une durée de 50 minutes. Les supports écrits de cours sont admis.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 2

Santé

Compétences

• Vous êtes en mesure de déterminer les plus importantes nuisances sur la santé en relation avec le climat intérieur et capable d'en connaître les sources et de commenter leur impact sur la santé. Vous savez prendre en compte les différents aspects d'un climat sain dans la planification et la construction.

Vérification de la compétence

Les objectifs du cours sont examinés lors d'un examen par écrit d'une durée de 40 minutes. Les réponses aux questions peuvent être préparées à domicile. Les travaux en groupe et leur présentation sont également pris en compte pour les notes.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 3

Choix des matériaux

Compétences

• Vous êtes capable d'appliquer et juger les critères et méthodes spécifiant les caractéristiques des matériaux écologiques (en relation avec les propriétés des matériaux).

Vérification de la compétence

Les objectifs du cours sont examinés lors d'un examen par écrit d'une durée de 45 minutes. Les supports écrits de cours comme aide sont admis. Les travaux de groupe et leur présentation sont également prises en compte pour les notes.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 4

Espace intérieur

Compétences

• Vous percevez les aspects esthétiques et sociologiques de la qualité de l'espace intérieur et, grâce aux différents critères, vous êtes en mesure de le traiter d'une manière plus consciente. Vous savez faire la différence entre un revêtement traditionnel ou moderne.

Vérification de la compétence

Les objectifs du cours sont examinés lors d'un examen par écrit d'une durée de 40 minutes. Les supports écrits de cours comme aide sont admis.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 5

Constructions en écobiologie

Compétences

• Vous êtes en mesure de démontrer l'importance du choix des matériaux en relation avec la diffusion, la chaleur, l'échange d'air, l'humidité, l'ambiance, l'absorption et la dépense énergétique ainsi que de reconnaître les faiblesses des bâtiments. En plus vous allez acquérir des connaissances de base dans l'acoustique du bâtiment.

Vérification de la compétence

Dans le cadre du module de base se fait un test par écrit (45 min.) Les travaux de groupe sont également prises en compte pour les notes.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 6

Concepts énergétiques renouvelables

Compétences

• Vous êtes en mesure d'apprécier les avantages et inconvénients des différentes sources d'énergies et de diffusion de chaleur en relation avec la santé des usagers et l'écologie puis de conseiller vos clients en conséquence. Vous êtes également en mesure de démontrer un concept de ventilation adéquat.

Vérification de la compétence

Les objectifs du cours sont examinés lors d'un examen par écrit d'une durée de 40 minutes. Les supports écrits comme aide sont admis. Les travaux de groupe sont également évalués.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 7

Gestion de l'eau/ Electrobiologie

Compétences

- Vous êtes en mesure d'évaluer un projet par les différents aspects de l'écologie et de la santé en rapport avec l'eau et vous savez conseiller des matériaux sans risques pour la toiture et les façades.
- Vous êtes en mesure d'informer votre clientèle des effets sur la santé dans le bâti des champs électriques et électromagnétiques et vous pouvez recommander des solutions possibles.

Vérification de la compétence

Un test par écrit de vingt minutes a lieu sur le sujet de la gestion de l'eau. Les supports écrits de cours comme aide sont admis. Les réponses au questionnaire de contrôle établi après la journée de cours sur l'électrobiologie sont également évaluées.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 8

Architecture

Compétences

- Vous êtes en mesure de connaître la relation entre le bâti et les usagers sous les aspects esthétiques, sociologiques et ceux liés à la santé. Vous êtes capable d'identifier les critères architecturaux les plus importants.

Vérification de la compétence

Sont noté et pris en compte la qualité de visualisation du lieu sélectionné. L'analyse de l'exemple architectural, la présentation du travail de groupe et la manière d'aborder la littérature.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 9

Développement durable

Compétences

• Vous êtes en mesure d'ordonner la multiplicité des aspects de la construction saine et durable et de la refléter par une vision globale. Vous utilisez les principes de base d'une construction saine et durable dans votre travail au quotidien.

Vérification de la compétence

Les objectifs du cours sont examinés lors d'un examen par écrit d'une durée de 35 minutes. Les réponses aux questions peuvent être préparées chez soi. Les checklists professionnelles élaborées dans ce cadre sont également prises en compte pour les notes.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

Module 10

Marketing

Compétences

• Avec l'aide des principes de base du marketing et de la communication vous êtes en mesure d'implanter la pratique de l'écobiologie de la construction dans un marché ciblé.

Vérification de la compétence

Les objectifs du cours sont examinés lors d'un examen par écrit d'une durée de 60 minutes.

Certificat de module

Les participants obtiennent un certificat qui est reconnu pour l'admission à l'examen final du brevet fédéral pour chaque module terminé avec succès. Le certificat d'un module est valable 5 ans.

5.3 Mise en oeuvre des domaines de compétence

La mise en oeuvre des domaines de compétence suivants représente la profession de l'écobiologiste de la construction avec brevet fédéral:

- A. Descriptif préalable des prestations et activités
- B. Consultance
- C. Planification
- D. Concept des matériaux
- E. Estimation des coûts de l'opération, plan financier
- F. Exécution
- G. Représentation des intérêts
- H. Administration
- I. Formation continue

Les descriptifs des domaines de compétences mis en oeuvre donnent les renseignements suivants:

- Les domaines de compétence
- Le contexte
- Les activités au sein des domaines de compétence
- Les critères
- Les spécificités
- Les compétences personnelles nécessaires
- La justification des compétences

| A. Descriptif préalable des prestations et activités | | |
|--|---|---|
| Descriptif des activités | L'établissement préalable des prestations couvre toutes les activités préalables, avant le démarrage du projet. L'écobiologiste de la construction répertorie les besoins du client dans une vision globale, par laquelle il associe les usagers au projet de construction dans une action commune. Il communique son savoir faire et sensibilise le client à l'écobiologie de la construction. Sur place, c'est à dire sur le terrain du futur chantier ou bien du bâtiment à rénover, l'écobiologiste fait des analyses et consigne les données. Les méthodes utilisés sont spécifiques au métier de l'écobiologiste et font partie du savoir faire en écobiologie de la construction. L'écobiologiste est en mesure de mettre en relation dans une vision globale les données du lieu, les besoins des usagers et les autres conditions. | |
| Contexte | L'écobiologiste est confronté à une clientèle hétérogène qui est, pour la plupart, la clientèle privée. L'écobiologiste doit s'informer de différentes manières et il doit compléter les données ou elles manquent. Le descriptif préalable s'établit surtout par un dialogue avec le client. En complément des instruments usuels pour une analyse de terrain en géobiologie ou de l'analyse des substances de construction, l'écobiologiste fait appel en premier lieu à ces perceptions et connaissances acquises de l'écobiologie. Il aborde le lieu à bâtir et l'objet construit par une vision globale en étant particulièrement attentif aux interrelations entre les usagers et le lieu. | |
| Activités | Particularités | Critères des prestations: L'écobiologiste de la construction ... |
| A1 Eclaircir la situation et les besoins des usagers A2 Conditions de base du projet A3 Percevoir et établir les spécificités de l'écobiologie de la construction A4 Décrire les spécificités du lieu à bâtir A5 Analyse des dommages du bâti A6 Expertise par des spécialistes / recommandation de spécialistes en biologie de l'habitat A7 Interpréter les résultats des mesures A8 Sensibiliser le mandataire aux aspects de l'écobiologie | Pour le développement d'une solution cohérente il est indispensable d'avoir des renseignements détaillés sur les besoins des usagers et les conditions de base. L'écobiologiste de la construction établit les informations préalable sur place. Il est responsable pour la bonne exécution, l'interprétation correcte des résultats et les déductions qui en découlent. Les usagers seront impliqués le plus souvent possible. | A1.1 ... est en mesure de trouver les renseignements nécessaires pour établir les besoins des usagers. A1.2 ... est en mesure de se faire une image de la situation de l'utilisateur et d'apprécier tous les aspects liés au projet. A2.1 ... est en mesure de relever et présenter les conditions de base du projet. A3.1 ... est en mesure d'analyser son ressenti du lieu d'une manière critique, de le présenter avec des mots compréhensibles par écrit accompagné d'illustrations adaptées. A4.1 ... connaît et prend en compte les spécificités et facteurs écobiologiques qui sont déterminant au préalable pour le projet. A5.1 ... connaît les procédés pour identifier, mesurer et chiffrer les dégâts au bâti. A6.1 ... reconnaît le besoin d'intervention spécifiques et sait à quel spécialiste et quel corps de métier il faut faire appel. A7.1 ... peut analyser les mesures, interpréter les résultats et établir les recommandations y relatives. A8.1 ... est en mesure de défendre avec efficacité le domaine de l'écobiologie de la construction envers la clientèle en tenant compte de chaque situation spécifique. |
| Compétences personnelles nécessaires | | |
| L'écobiologiste de la construction dispose d'une bonne compréhension et d'un esprit d'analyse, qui lui permet de saisir les aspects essentiels dans une complexité d'informations. Il dispose de bonnes capacités de communication avec la clientèle afin de défendre les enjeux de l'écobiologie de la construction d'une manière convaincante. | | |
| Justification de compétence | | |
| Le domaine de compétence du descriptif préalable fait partie de l'examen final. Le travail de projet doit clairement indiquer quels aspects de l'écobiologie ont été discutés en préalable et montrer les réflexions faites en relation avec la clientèle, le futur emplacement du projet de construction (voir le descriptif du travail de projet et les critères d'évaluation en annexe). | | |

| B. Consultance | | |
|--|---|--|
| Description de l'activité | La consultance occupe une part importante dans le travail quotidien de l'écobiologiste. Il s'agit principalement de fournir les recommandations adéquates au client. L'écobiologiste informe sur le contexte et prend la place de spécialiste. | |
| Contexte | L'écobiologiste collabore selon la problématique et les besoins avec d'autres spécialistes de la construction mais également d'autres domaines comme par exemple la médecine alternative ou avec des spécialistes des matériaux et produits de construction, etc. | |
| Activités | Particularités | Critères de prestations : L'écobiologiste de la construction ... |
| B1 Informer le client sur les normes en vigueur, les standards et labels B2 Démontrer les interrelations de l'écobiologie de la construction B3 Faire des expertises B4 Expliquer la composition des produits B5 Conseiller les usagers qui ont des problèmes de santé liée à leur lieu de stationnement B6 Conseiller des solutions alternatives | La consultance fait partie de chaque mandat. Elle se distingue d'une prestation de consultance habituelle par le fait que l'écobiologiste prend en compte en premier lieu la réalisation des principes de la construction durable et saine. | B1.1 ... connaît les standards et valeurs cibles du domaine de la construction ainsi que leur fonctionnement. B1.2 ... connaît les labels écologiques et durables actuellement disponible sur le marché et est en mesure d'expliquer au client les avantages et inconvénients lors de leur utilisation. B2.1 ...est en mesure d'exprimer les interrelations de l'écobiologie de la construction dans le projet. B3.1 ... est en mesure de réaliser des expertises en écobiologie de la construction ainsi que de répondre aux questions posées et établir des solutions réalisables et compréhensibles. B4.1 ... peut renseigner sur les avantages et inconvénients des propriétés écobiologiques des matériaux et produits B5.1 ...connaît les facteurs environnementaux et du bâtiment nuisibles à la santé. B5.2 ...connaît les moyens écobiologiques et constructifs à mettre en place pour réduire, voir éviter les nuisances sur la santé des usagers. B6.1 ... est en mesure d'offrir des prestations spécifiques dans les domaines alternatifs tels que (Feng-Shui, I-King, Astrologie et connaissances des couleurs, etc.) |
| Compétences personnelles nécessaires | | |
| Rien à signaler. | | |
| Justification de compétence | | |
| Le domaine de compétence de la consultance fait partie de l'examen final. Dans la description écrite du projet il faut présenter comment mener une expertise et ses résultats ainsi, qu'à l'occasion de l'interrogation orale, les compétences de consultant seront jugées. (voir les indications en annexe pour l'examen final écrit et ceux du questionnement des candidats sur le projet présenté.) | | |

| C. Planification | |
|-------------------------|--|
| Description du domaine | Les informations et résultats de l'expertise préalable sont utilisés concrètement dans le projet. La planification propose des solutions claires, détaillés et réalisables. |
| Contexte | Tous les acteurs principaux (maître de l'ouvrage, architecte, spécialistes, services publics, ouvriers, fournisseurs, etc.) sont impliqués plus ou moins dans la planification, selon la grandeur du projet. |

| Activités | Spécificités | Critères de prestations : L'écobiologiste de la construction ... |
|--|--------------|--|
| C1 Intégrer les principes de l'écobiologie de la construction dans le projet | | C1.1 ... connaît les principes de base de la construction et de l'habitat durable. |
| C2 Développer des solutions qui respectent les normes en vigueur | | C1.2 ... est en mesure d'intégrer les principes de base de l'écobiologie dans la planification concrète. |
| C3 Intégrer dans le projet les résultats de l'expertise préalable | | C2.1 ... est en mesure, de développer pour les besoins du client, des solutions inhabituelles et innovatrices, tout en respectant les normes et les directives. |
| C4 Optimiser les valeurs énergétiques dans la construction | | C3.1 ...trouve les moyens de prendre en compte les résultats de l'expertise préalable d'une façon convenable pour le client. |
| C5 Développer des directives écobiologiques pour les ouvriers. | | C4.1 ... est en mesure d'optimiser la construction en fonction de valeurs énergétiques telles que l'énergie grise est le cycle de vie des matériaux et des appareils utilisés. |
| | | C5.1 ...est en mesure de développer des directives écobiologiques compréhensibles et réalisables pour les ouvriers. |
| Compétences personnelles nécessaires | | |
| Rien à signaler. | | |
| Justification de compétence | | |
| Le domaine de compétence de la planification fait partie de l'examen final. Il doit ressortir du projet que les principes de base de l'écobiologie seront mis en oeuvre dans la planification de la construction (voir le descriptif du travail de projet et les critères d'évaluation en annexe). | | |

| D. Concept des matériaux | | |
|---|--|--|
| Description de l'activité | Le concept des matériaux de construction fait partie du projet, mais il a une signification importante dans la construction et l'habitat durable et sain. Le concept des matériaux contient également une part de contrôle de qualité des matériaux employés, donc un processus d'apprentissage au cours duquel l'écobiologiste valide les nouveaux matériaux, en tire les conclusions et fait le nécessaire auprès des fournisseurs pour apporter les corrections utiles. | |
| Contexte | Le développement d'un concept de matériaux se fait souvent en collaboration avec d'autres spécialistes. Vu l'ampleur des matériaux disponibles et les progrès dans la création de nouveaux matériaux, il est important de faire partie d'un réseau qui favorise les échanges d'informations et de suivre régulièrement des formations continues. | |
| Activités | Spécificités | Critères de prestations : L'écobiologiste de la construction ... |
| D1 Développer le concept de matériaux écobiologiques | | D1.1 ... connaît les matériaux alternatifs conformes aux principes de la construction et de l'habitat durable. |
| D2 Développer et promouvoir des solutions spécifiques, par exemple faire fabriquer des échantillons | | D1.2 ...est en mesure de développer un concept de matériaux écobiologiques. |
| D3 Tester la possibilité de mise en oeuvre de nouveaux produits | | D2.1 ... peut proposer des solutions pour des problèmes concrets. |
| D4 Tester les produits utilisés | | D2.2 ...est en mesure de fabriquer ou de faire fabriquer des échantillons. |
| | | D3.1 ... sait comment mettre en oeuvre les nouveaux produits et peut les tester s'appuyant sur des projets concrets. |
| | | D4.1 ... connaît des procédés et méthodes de vérification lors de l'utilisation de nouveaux produits en prenant en compte les critères écobiologiques et en comparant les coûts et la pratique de la mise en oeuvre. |
| | | D4.2 ... peut analyser le futur concept de matériaux et en tirer les conclusions. |
| Compétences personnelles nécessaires | | |
| L'écobiologiste promeut la construction durable avec un minimum de technologies ; ceci nécessite de la volonté à innover et de l'intérêt pour les techniques de construction anciennes et traditionnelles | | |

comme pour les traditions de bâtisseurs.

Justification de compétence

La justification de compétence nécessaire pour l'admission à l'examen final consiste en un examen écrit d'environ 2 heures. Le domaine de compétence du concept des matériaux fait également partie de l'examen final, dans la mesure où le projet doit contenir un concept de matériaux (voir la définition du projet et les critères de jugement de l'examen en annexe).

E. Plan financier

| | | |
|--|--|---|
| Description de l'activité | Le calcul du coût de la construction est la base pour le plan financier du projet du point de vue du développement durable, (cycle de vie, frais de maintenance). Le plan financier prend toujours en compte la situation financière du client et a un impact direct sur la faisabilité, sur le concept des matériaux et la planification. | |
| Contexte | L'écobiologiste demande les offres nécessaires auprès des fournisseurs. Si l'écobiologiste est l'exécutant il doit fournir un devis. Certains règlements, par exemple la protection du patrimoine ou l'obtention de labels/certificats peuvent influencer considérablement le plan financier. | |
| Activités | Spécificités | Critères de prestations : L'écobiologiste de la construction ... |
| E1 Respecter la durée de vie, respectivement la durabilité dans le plan financier E2 Etablir des devis spécifiques dans le domaine de l'écobiologie | Les moyens financiers à disposition sont dans la plupart des cas déterminant dans les choix arrêtés et la grandeur du projet | E1.1 ... est en mesure de déterminer d'une manière claire le plan financier du projet en lien avec la durée de vie et la durabilité (Life Cycle Costing). E1.2 ...il prend en compte les coûts de maintenance. E2.1 ... est en mesure d'établir des devis spécifiques dans le domaine de l'écobiologie. |

Compétences personnelles nécessaires

Rien à signaler

Justification de compétence

La justification de compétence nécessaire pour l'admission à l'examen final consiste d'un examen par écrit d'environ 2 heures.

Le domaine de compétence du plan financier fait également partie de l'examen final, du fait qu'il faut établir un plan financier pour le projet présenté (voir la définition du projet et les critères de jugement de l'examen en annexe).

Commentaires pour les domaines d'activité F, G, H, I

Les domaines d'activité Exécution (F), Représentation (G), Administration (H) et Formation continue (I) sont des éléments de la profession de l'écobiologiste. Néanmoins, ils ne sont pas essentiels pour l'examen professionnel et ne sont donc pas soumis à l'examen. De ce fait, ils ne sont pas présentement détaillés.

| F. Exécution | | |
|---|---|---|
| Description de l'activité | L'exécution comporte toutes les activités et prestation pour la réalisation du projet bâti. | |
| Contexte | L'exécution se fait sur le chantier. Une collaboration avec tous les acteurs impliqués dans le projet est nécessaire. | |
| Activités | Spécificités | Critères de prestations : L'écobiologiste de la construction ... |
| F1 Executer les principes de base de l'écobiologie sur le chantier F2 Instruire le maître de l'ouvrage pour l'auto-construction | La présence de l'écobiologiste sur le chantier est nécessaire. L'étendu de sa présence est variable et dépend des spécificités du projet. | F1.1 ... est en mesure de faire appliquer les principes de l'écobiologie sur le chantier par tous les corps de métier. F1.2 ... reconnaît les problèmes et déviations, est sait comment les éviter. F1.3 ... connaît les moments critiques du projet où les interventions en écobiologie sont particulièrement importantes (les points névralgiques et les moments précis). F2.1 ... est en mesure de guider et d'instruire le maître de l'ouvrage dans pour les prestations en auto-construction afin de garantir la sécurité et la qualité du travail exécuté. |
| Compétences personnelles nécessaires | | |
| L'écobiologiste possède de bonnes capacités de conviction et il sait s'imposer et résoudre des conflits. | | |
| Justification de compétence | | |
| La justification de compétence se fait par la preuve de plusieurs années d'exercice professionnel. De plus cette activité ne fait pas partie de l'examen final. | | |

| G. Représentation | | |
|--|--|--|
| Description de l'activité | Par la promotion de l'écobiologie sont décrites les activités par lesquelles l'écobiologie est amenée au devant des institutions ,des services publiques et est mise en avant par ce moyen. Cette activité n'est pas directement lié à un mandat ou un projet concret | |
| Contexte | La représentation se fait au seins des institutions et acteurs politiques (tel que gouvernement, services publiques et cantonaux, dans tous les domaines), des associations professionnelles et privées, des personnes privées comme des entreprises de construction, et plus particulièrement les fournisseurs. | |
| Activités | Spécificités | |
| G1 Collaborer au sein d'associations professionnelles spécialisées G2 Collaborer au sein de commissions de construction ou de projet G3 Influencer les cahiers des charges des concours G4 Influencer sur les contenus des formations G5 Convaincre les ouvriers et autres acteurs du bâti | Par une collaboration active dans les associations, commissions de construction ou de projet et organismes de formation, par son engagement en tant que spécialistes dans différentes structures du domaine du bâti, l'écobiologiste contribue activement à la promotion du domaine de l'écobiologie. | |
| Compétences personnelles nécessaires | | |

| |
|---|
| Rien à signaler |
| Justification de compétence |
| La justification de compétence se fait par la preuve de plusieurs années d'exercice professionnel. De plus cette activité ne fait pas partie de l'examen final. |

| H. Administration | |
|--|--|
| Description de l'activité | Tous les mandats et interventions demandent une partie administrative avant et après l'intervention. |
| Contexte | |
| Activités | Spécificités |
| H1 Tenir une comptabilité et faire la facturation H2 Ecrire des rapports et procès-verbaux | Ces activités se font selon les indications, standards et règlements de chaque maître de l'ouvrage, employeur, organisation etc. |
| Compétences personnelles nécessaires | |
| Rien à signaler | |
| Justification de compétence | |
| La justification de compétence se fait par la preuve de plusieurs années d'exercice professionnel. De plus cette activité ne fait pas partie de l'examen final.. | |

| I. Formation continue | |
|---|--|
| Description de l'activité | La formation continue se fait tout au long de l'exercice professionnel. En principe elle est indépendante de l'exécution de mandats, mais cela peut éventuellement être lié. |
| Contexte | La formation continue s'oriente selon des besoins professionnels concrets dans les différents domaines et selon les exigences du marché, du maître de l'ouvrage ou bien selon une décision personnelle de développement professionnel. |
| Activités | Spécificités |
| I1 Se tenir au courant des derniers développements du marché I2 Echanger les expériences avec les collègues professionnels | Ces activités sont identiques aux autres professions et formations continue. |
| Compétences personnelles nécessaires | |
| Rien à signaler | |
| Compétences personnelles nécessaires | |
| La justification de compétence se fait par la preuve de plusieurs années d'exercice professionnel. De plus cette activité ne fait pas partie de l'examen final. | |

5.4 Formulaire d'inscription

Formulaire d'inscription pour l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction

Je m'inscris pour le prochain examen:

Prénom : Nom :

Rue :

Code postal : Lieu/canton :

Lieu d'origine/canton : Date de naissance :

Tél. (prof) : Fax :

E-mail :

Formation / nombre d'années d'expérience

.....

Profession actuelle :

.....

Langue de l'examen : Allemand Français Italien

Manière de travail : Individuel En groupe avec

Objet du travail : Projet (nouvelle construction ou transformation)
 Travail d'étude sur un thème spécifique
 Travail d'étude d'un cas pratique (suivi critique)

Je présente mon travail d'examen : Avec public Sans public

Titre de l'étude / du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Courte description de l'étude / du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs de l'étude / du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'ai pris connaissance du règlement du 28 juin 2011 de l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction, ainsi que de la directive accompagnant le règlement et je déclare accepter ce règlement. Je joins en annexe les documents de mon dossier nécessaires à l'examen final

Lieu et date :

.....

Signature :

.....

5.5 Modèle : Droit d'auteur

Déclaration de droit d'auteur

Prénom : Nom :
Adresse :
Code postal : Lieu :

Titre de l'étude / projet

.....
.....
.....

Le/la soussigné(e) confirme avoir réalisé ce travail de projet en personne. Il/elle confirme également avoir respecté la directive du nombre de caractères (avec espaces) de 50'000 à 90'000 pour le texte rédigé personnellement pour l'étude. Ceci correspond à environ 20 à 30 pages A4.

Lieu Date : Signature :

..... le

Les spécialistes/experts suivants ont été consultés :

| Nom, Lieu | Spécialiste/expert-e pour: |
|-----------|----------------------------|
| 1. | |
| 2. | |
| 3. | |
| 4. | |
| 5. | |

5.6 Formulaire: Résumé

| | |
|---|--|
| Nr. / Mois, Année | <i>(à remplir par l'organisme de formation)</i> |
| Auteur | <i>(Nom, Prénom)</i> |
| Titre | <i>Titre</i> |
| Image | <i>(Une image représentative du sujet qui est lisible également en petit format, pas plus grand que 700 KB, peut également être jointe en format papier)</i> |
| Objet | <i>(travail de spécialiste, projet, étude de cas)</i> |
| Contenu / buts | |
| Résumé | |
| Information sur l'auteur | <i>Profession, relation entre le métier et le thème du travail d'examen, si souhaité indication de l'adresse ou du lien sur le site internet</i> |
| Nombre de pages/ Nbr de caractères y.c. espaces | |

5.7 Exemple du certificat de notes

Certificat de notes pour l'examen professionnel d'Écobiologiste de la construction avec certificat de capacité fédéral

Pour être admis à l'examen Monsieur Max Exemple a présenté les certificats des neuf modules suivants:

Biographie du bâti et biodiversité; santé; choix des matériaux; espace intérieur: constructions en écobiologie; concepts énergétiques renouvelables; gestion de l'eau/écobiologie; développement durable; Marketing.

| Élément | Façon de l'examen | Note | Pondération | Nombre de points | Moyenne |
|-------------------------------------|-------------------|------|-------------|------------------|------------|
| Projet travail écrit | par écrit | 4.5 | 2 x | 9.0 | |
| Présentation du projet | oral | 4.8 | 1 x | 4.8 | |
| Interrogation sur le projet | oral | 4.8 | 1 x | 4.8 | |
| Etude de cas pratique travail écrit | par écrit | 5.0 | 1 x | 5.0 | |
| Total des points et moyenne | | | 5 x | 23.6 | 4.7 |

Titre du projet: Comment je peux devenir écobiologiste de la construction?

Nous nous réjouissons d'annoncer que Monsieur Max Exemple a subi avec succès l'examen professionnel d'Écobiologiste de la construction.

Zürich, le 14 août 2012

Le président de la commission AQ :